



AOUIJ MRAD AMEL

Professeur en droit public à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis (Université Tunis El Manar) depuis 1998.

Maître de conférences agrégée (1992-1998) à la Faculté de droit et des sciences politiques de Sousse (Université de Sousse).

Docteur d'Etat en droit (1990).

Enseignant chercheur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis (Université Tunis El Manar) depuis 1983.

Enseignements assurés (parmi les plus importants): droit public économique, droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, politiques publiques, politique économique, droit des contrats publics, systèmes administratifs comparés.

Professeur invité d'universités étrangères.

Manuels : *Droit public de l'économie* (2017) ; *Droit de l'urbanisme*. Tunis. Editions Latrach 2014 ; *Droit des entreprises publiques*. Tunis. Centre de Publication Universitaire. 2009 ; *Droit des services publics*. Tunis. Publications de l'ENA. 1998 ; *Droits de l'homme et protection de l'environnement*. Tunis. 1997.

Direction d'ouvrages (les plus récents) : *Administration et démocratie* (Editions Latrach, 2014) ; *La maladie et le droit* (Editions Latrach 2014), *Corps de la femme et biomédecine* (codirection d'ouvrage avec Brigitte Feuillet Liger). Bruxelles Bruylant 2013 ; *Commentaire des grands textes du droit de la santé*. Centre de Publication Universitaire 2012 ; *Le principe du consentement éclairé en matière de recherche et de soins*. Tunis 2012.

Directrice de l'Ecole doctorale de la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis (juin 2016)

Encadrement de thèses en cotutelle, dont un certain nombre soutenues.

Membre fondateur et présidente de l'Association tunisienne de droit de la santé (www.atds.org.tn). Cette association, créée en février 2006, est également membre d'autres réseaux associatifs s'intéressant à la bioéthique et au droit de la santé. Elle organise des rencontres scientifiques qui donnent systématiquement lieu à publication et s'efforce de réunir les universitaires et les praticiens s'intéressant au domaine médical et de la bioéthique, des interactions entre le droit et la science. Notre association a publié par ailleurs l'ouvrage collectif « Commentaire des grands textes du droit de la santé » (2012) et elle a participé, au niveau international, à des concours de plaidoirie et des universités d'été.

Membre du Réseau Universitaire International de Bioéthique (www.rui-bioethique.univ-rennes1.fr). Ce Réseau (dirigé par le Pr. Brigitte Feuillet) existe depuis 2007 et regroupe des professeurs et des chercheurs de vingt deux pays

(parmi lesquels le Japon, la Chine, les Etats Unis, le Brésil, le Chili, le Sénégal, l’Egypte, la Hongrie, la Belgique, l’Espagne....) qui se réunissent annuellement et il publie annuellement aux éditions Bruylant deux ouvrages, l’un en langue française et l’autre en langue anglaise sur des thèmes fondamentaux de bioéthique.

D’autre part, de 2004 à 2014, nous avons dirigé **l’Unité de recherche**, au sein de la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis. Durant ces dix années, notre Unité a été extrêmement active au regard du champ de la recherche internationale : elle a suscité et mené à terme un grand nombre d’actions collectives avec des collègues et partenaires étrangers, telles la rencontre (Tunis 2012) du Groupe de recherche Euro-Méditerranéen de recherches en sciences sociales (avec l’Université de Haute Alsace) ou la rencontre (Tunis 212) avec l’Association internationale « Droit, éthique et science » et le Réseau francophone de bioéthique sur « L’éthique des recherches biomédicales transnationales ».

De 2002 à 2012, nous avons été membre du **Comité national d’éthique médicale, et membre de sa section technique**, ce qui nous a permis de prendre part active à la réflexion éthique et à la rédaction des avis du CNEM. Cette appartenance au CNEM nous a permis de côtoyer le milieu médical, faisant partie des comités d’éthique locaux d’hôpitaux universitaires et de comités techniques au ministère de la santé (en matière de médecine de la reproduction par exemple). Nous sommes aujourd’hui membre du comité d’éthique de l’Hôpital d’enfants.

Nous avons participé, durant notre carrière, à un nombre important de rencontres scientifiques internationales, dont la plupart ont donné lieu à publication (avec le GIP « Droit et justice » de l’Université Paris 1 ; avec le CERDARE de l’Université de Bordeaux ; avec le CERDEES de l’Université de Montpellier ; avec le centre « Droit et santé » de l’Université d’Aix Marseille...). **Ces rencontres nous ont permis de tisser un réseau dense de relations académiques et scientifiques.**

Nous avons également été, à de nombreuses reprises, nommé expert juridique du PNUD (notamment en matière de lutte contre la corruption), de l’UNICEF (Protection de l’enfance), ou du GIZ (coopération technique allemande). Ces missions ponctuelles nous ont permis une **ouverture sur le monde socioéconomique qui a enrichi notre parcours universitaire.**